

**PROVINCE DE QUÉBEC ... TÉMISCAMINGUE  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE**

**PROCÈS-VERBAL** de la **SÉANCE ORDINAIRE** du comité administratif / commission d'aménagement, tenue selon la loi, au bureau de la MRC de Témiscamingue, 21, rue Notre-Dame-de-Lourdes à Ville-Marie, le **MERCREDI 1<sup>er</sup> septembre 2021, à 18 h 15**, à laquelle :

**SONT PRÉSENTS :**

M. Daniel Barrette , maire de Laverlochère-Angliers et préfet suppléant de la MRCT  
M. Simon Gélinas , maire de Lorrainville  
M<sup>me</sup> Carmen Côté , mairesse de St-Bruno-de-Guigues (Teams)  
M. Bruno Boyer , maire de Belleterre  
M. Yves Ouellet , maire de Témiscaming

**FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENCE DE :**

M<sup>me</sup> Claire Bolduc, préfète de la MRCT

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS:**

M<sup>me</sup> Katy Pellerin , directrice du Centre de valorisation et responsable de la gestion des matières résiduelles  
M<sup>me</sup> Christelle Rivest , directrice des ressources financières, humaines et matérielles  
M<sup>me</sup> Monia Jacques , directrice à l'aménagement et au développement du territoire  
M. Chaibou Achirou , directeur en gestion du territoire  
M. Daniel Dufault , coordonnateur à l'aménagement  
M. Sami Bdiri , greffier  
M<sup>me</sup> Lyne Gironne , directrice générale – secrétaire-trésorière

**N. B.** : Le comité administratif s'est réuni en rencontre de travail (réunion privée) de 16 h 45 à 18 h 40.

**08-21-334A**

**OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE À 18 H 43 ET  
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**CONSIDÉRANT** que l'ordre du jour de la présente séance a été transmis dans les délais prescrits;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.
- **QUE** l'article « Affaires nouvelles » demeure ouvert jusqu'à la fin de la séance.

**08-21-335A**      **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2021.**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 juillet 2021 ayant été transmis par le biais de la plateforme à tous les conseillers.

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **QUE** ledit procès-verbal soit adopté et signé tel que rédigé, tout comme s'il avait été lu.

**Information**      **PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Il n'y a aucune question des membres de l'assistance.

**08-21-336A**      **GESTION DU FLI | DOSSIER 2021-15.**

**CONSIDÉRANT QUE** le présent dossier vise la relève d'une entreprise existante;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du Comité Finance;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'OCTROYER** un prêt de 50 000 \$ au dossier FLI 2021-15, pour un terme de 10 ans, au taux de 6 % avec caution.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**08-21-337A**      **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER 2010-10.**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** le créancier autorise la vente des actifs du détenteur du prêt FLI 2010-10.

La directrice générale - secrétaire-trésorière est autorisée à signer, pour et au nom de la MRC de Témiscamingue tous documents nécessaires pour le cheminement des prêts.

**Information**      **GESTION DU FLI | SUIVI DOSSIER FLI2911.**

Les membres du CA ont pris acte, lors de la réunion privée, des derniers développements en lien avec le présent dossier.

**Information**      **DISPONIBILITÉ DES FONDS FLI ET FLS.**

En date du 28 août 2021, la disponibilité du FLI est de 826 699.60 \$ et celle du FLS de 136 022.01 \$.

**08-21-338A**      **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DU RÈGLEMENT 141 INTITULÉ « RÈGLEMENT SUR LES POULES DOMESTIQUES » DE LA MUNICIPALITÉ DE KIPAWA. ADOPTÉ LE 11 AOÛT 2021.**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut adopter un règlement qui contient des éléments de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Kipawa désire adopter un règlement sur les poules domestiques pour en préciser les conditions de garde;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** le règlement 141 intitulé « règlement sur les poules domestiques » de la municipalité de Kipawa.

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 141 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

**08-21-339A**      **CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-NORD À SON RÈGLEMENT SUR LES CONTENEURS (RÈGLEMENT NO. 377-21).**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier un règlement qui contient des éléments de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant,

mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Notre-Dame-du-Nord désire amender son règlement sur les conteneurs no. 357-18, présentement en vigueur pour préciser que les conteneurs sont soumis aux mêmes normes que les bâtiments accessoires (nombre, superficie, hauteur);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la municipalité de Notre-Dame-du-Nord à son règlement de conteneurs (règlement no. 377-21 – zonage)

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 377-21 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

**08-21-340A**

**CERTIFICAT DE CONFORMITÉ : APPROBATION DE LA MODIFICATION ADOPTÉE PAR LA VILLE DE VILLE-MARIE À SON RÈGLEMENT DE ZONAGE (RÈGLEMENT NO. 577).**

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu des articles 137.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une municipalité peut modifier son règlement de zonage. Cette modification est assujettie au troisième alinéa de l'article 123 de la LAU, le cas échéant, mais n'entre en vigueur qu'à la date de son approbation par le CA de la Municipalité régionale de comté;

**CONSIDÉRANT QUE** la ville de Ville-Marie désire amender son règlement de zonage no. 458 présentement en vigueur pour permettre la création d'un 3<sup>e</sup> logement dans une maison de la rue Saint-Gabriel Sud;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'APPROUVER** la modification adoptée par la ville de Ville-Marie à sa réglementation d'urbanisme (règlement no. 577 – zonage).

**Conformité au schéma d'aménagement révisé**

Le schéma d'aménagement révisé de la MRCT est entré en vigueur le 15 octobre 2012. Le règlement no. 577 apparaît conforme aux dispositions du schéma d'aménagement révisé et du document complémentaire.

**08-21-341A**

**ADJUDICATION D'UN CONTRAT POUR L'ACHAT EN COMMUN DE SEL ET CALCIUM, POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS D'HIVER DANS LES MUNICIPALITÉS. SAISON 2021-2022.**

**CONSIDÉRANT** qu'un appel d'offre (04-2021) a été publié, à la suite de l'autorisation donnée par le comité administratif le 7 juillet 2021 (résolution No 07-21-311A);

**CONSIDÉRANT** que l'ouverture des appels d'offre étaient prévue le 30 août 2021 à 15h00, au bureau de la MRC de Témiscamingue et qu'à cette date aucune soumission n'a été reçue;

**CONSIDÉRANT** le besoin nommé par cinq municipalités pour l'achat regroupé de sel et calcium;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la MRC de Témiscamingue à relancer l'appel d'offre, sur invitation.

**08-21-342A**

**PROGRAMME DE RESTAURATION DES GRAVIÈRES ET SABLIERES - AUTORISATION POUR DÉPOSER UNE DEMANDE.**

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Témiscamingue est signataire depuis 2014 de l'entente de la délégation foncière avec le MERN et reconduit par résolution n° 12-20-481;

**CONSIDÉRANT QUE** sur le territoire de la MRCT, on retrouve 17 sites de graviers et sabliers non exploités depuis 10 ans et plus,

**CONSIDÉRANT QUE** le MERN a mis en place au printemps 2021 un programme d'aide financière pour la restauration des gravières et sablières qui sont épuisées ou dont le ministère de l'environnement a jugé pertinent la restauration,

**CONSIDÉRANT QUE** le programme d'aide financière pour la remise en état des gravières et sablières finance 100 % des coûts de restauration allant à un maximum entre 11 000 \$ à 15 000 \$ par hectare restauré,

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** madame Lyne Gironne, directrice générale-secrétaire-trésorière à déposer une demande d'aide financière pour la restauration d'un site de gravière ou de sablière.

**Information**

**BAUX | RÉVOCATION DES BAUX IMPAYÉS.**

Puisque la MRC de Témiscamingue agit comme mandataire dans le présent dossier, de nouvelles validations doivent être faites auprès du MERN avant de traiter du présent sujet.

**Information**

**GESTION RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

Il n'y a aucun candidat à recommander pour l'embauche, le point est reporté à une séance ultérieure.

**Information**

**GESTION RH | NOMINATION DE L'INSPECTEUR DES MATIÈRES RÉSIDUELLES.**

Aucune embauche n'ayant été entérinée, faute de candidat, le présent point est remis à une séance ultérieure.

**Information**

**GESTION RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN GÉOMATIQUE.**

Le présent point annulé, le candidat s'étant désisté.

**08-21-343A**

**GESTION DES RH | AUTORISATION POUR L'EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE (REMPLACEMENT).**

**CONSIDÉRANT QUE** l'actuelle adjointe administrative quittera pour une période d'un an pour un congé de maternité;

**CONSIDÉRANT QUE** pour remplace l'employé, il y aura l'affectation d'une ressource interne;

**CONSIDÉRANT QU'une** offre d'emploi pour le poste de secrétaire a été publiée, que 2 candidatures ont été reçues et que les 2 candidates ont été sollicités pour une entrevue;

**CONSIDÉRANT QUE** les qualifications de la candidate recommandée par le comité de sélection rencontre le profil du poste de secrétaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'embauche de Madame Raphaëlle Gauthier, à titre de secrétaire :
  - Selon la politique salariale en vigueur, classe 3 échelon 3
  - Remplacement pouvant aller jusqu'à 12 mois;
  - Entrée en fonction : le 2 septembre 2021.

Madame Gauthier est assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT, comprenant entre autres:

- Une période de probation de six mois;
- 35 heures par semaine;
- Poste temporaire à temps plein;
- Bureau situé à Ville-Marie

**08-21-344A**

**GESTION RH | AUTORISATION POUR L'AFFECTATION DE L'EMPLOYÉ # 504 AU POSTE D'ADJOINTE ADMINISTRATIVE.**

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé #498 quittera ces fonctions, à partir du 1er octobre, pour une période de 12 mois;

**CONSIDÉRANT QUE** l'employé occupant le poste de secrétaire a les compétences et qualifications requises pour effectuer les tâches de l'adjointe administrative;

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de secrétaire a été préalablement comblé sur une base temporaire;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le changement d'affectation de Madame Sabrina Vadeboncoeur, au poste d'adjointe administrative:
  - Selon la politique salariale, classe 4 échelon 3
  - Poste temporaire pour une période de 12 mois
  - Entrée en fonction : le 16 septembre 2021

Madame Vadeboncoeur pourra, en tout temps, récupérer son poste de secrétaire, dans l'éventualité où les attentes ne seraient pas rencontrées, par l'une ou l'autre des parties.

Lors de la réintégration de son poste de secrétaire, Madame Vadeboncoeur revient dans les mêmes conditions salariales et de travail. Elle demeure assujettie à la politique de travail et aux règles de fonctionnement en vigueur à la MRCT.

**08-21-345A**

**GESTION RH | FIN DE PROBATION DE L'EMPLOYÉ # 501.**

**CONSIDÉRANT** la résolution no 02-21-048A relative à l'embauche de l'employé # 501, en date du 3 février 2021 et que sa période de probation se terminait le 3 août 2021;

**CONSIDÉRANT** l'évaluation et la recommandation de son supérieur immédiat, Caroline Gauthier, à l'effet de confirmer la réussite de la période de probation de l'employé # 501;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **DE CONFIRMER** l'employé # 501, à titre d'employé permanent de la MRC de Témiscamingue, pour le poste de technicien en évaluation.

**08-21-346A**

**AUTORISATION POUR L’AFFICHAGE DU POSTE D’AGENT DE DÉVELOPPEMENT EN TOURISME (REMPLACEMENT DE CONGÉ MATERNITÉ).**

**CONSIDÉRANT** que l'employé # 489 devra s'absenter pour une période d'un an à compter de février 2022 pour un congé de maternité;

**CONSIDÉRANT** que le besoin d'une ressource pour les dossiers et mandats de cette employée est toujours nécessaire;

**CONSIDÉRANT** que pour certains postes, le processus d'embauche s'avère plus long considérant le contexte de pénurie de main d'oeuvre;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D’AUTORISER** l'affichage de poste dès maintenant pour l'embauche d'un agent de développement en tourisme pour un poste de 35 heures par semaine et une entrée en fonction à compter de janvier 2022. Il s'agit d'un poste contractuel d'une durée d'un an.

**Information**

**GESTION RH | PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS.**

Les membres du CA ont pris acte que l'entreprise Optima Santé globale a été acquise par Dialogue Technologie de la Santé inc. En ce sens, le service du programme d'aide aux employés actuel prendra fin le 31 décembre 2021. Comme cette nouvelle entreprise offrira de nouveaux services, le CA propose :

- De documenter davantage le dossier;
- De valider les options offertes auprès des employés pour connaître leur intérêt.
- De valider, par la même occasion, l'intérêt du personnel pour un partage des frais selon les options.

Le dossier sera, par la suite, présenté de nouveau au CA pour décision.

**Information**

**GESTION RH | PORTRAIT DE LA SITUATION.**

Dépôt d'un document présentant la situation des ressources humaines de la MRC de Témiscamingue en date du 1<sup>er</sup> septembre 2021.



Madame Bolduc revient sur les rencontres individuelles ayant eu lieu avec les gestionnaires de la MRC, alors que celle-ci a été présente, en tenant compte du contexte particulier de la Covid-19, car la préfète réitère qu'elle ne s'ingère pas dans l'intendance d'une organisation.

En résumé, elle stipule que le mandat de chaque directeur-directrice doit désormais être accompli selon les trois éléments suivants :

- Respect total, formel et complet des politiques de l'organisation;
- De l'atteinte d'objectifs clairs et identifiés et dont le CA est informé;
- Cohésion entre les directions et solidarité dans le fonctionnement et avec les élus.

**08-21-347A**

**MODIFICATION AU CONTRAT DE SERVICES DE L'ENTREPRISE QUI AGIRA À TITRE DE CHARGÉ DE PROJET EN SÉCURITÉ INCENDIE.**

---

**CONSIDÉRANT** la résolution n° 06-21-263A, adoptée par le comité administratif de la MRC lors de sa séance ordinaire tenue le 9 juin 2021 et autorisant la MRC de Témiscamingue à établir un contrat d'affaire avec la compagnie 9445-7181 Québec inc. connue aussi sous le nom de Solution Incendie pour la réalisation des tâches de chargé de projet en sécurité incendie pour un mandat d'une durée de 32 semaines;

**CONSIDÉRANT QUE** la MRC exige que le contractant détienne une assurance civile et une assurance professionnelle couvrant, entre autres, les erreurs ou les omissions dont il peut être légalement tenu responsable dans l'exécution dudit contrat;

**CONSIDÉRANT** la nouvelle offre de contrat émanant dudit fournisseur de service, comportant une majoration de 1 858 \$ par rapport à l'offre initiale et représentant 50% du coût de l'assurance professionnelle ainsi qu'une durée du contrat réduite de 2 semaines;

**CONSIDÉRANT** les explications fournis par la compagnie 9445-7181 Québec inc. à l'effet que le coût de l'assurance professionnelle n'a pas été pris en considération lors de la communication du prix faisant l'objet de l'offre de service initiale;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'ACCEPTER** la nouvelle offre de contracter au montant de 25 000 \$ en réduisant le mandat à 30 semaines.

**08-21-348A**

**AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE PROMOTIONNELLE POUR SOULIGNER LA SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES.**

---

**CONSIDÉRANT** qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie, des actions de sensibilisation du public à l'égard de la prévention des incendies doivent être réalisées;

**CONSIDÉRANT** que la semaine de prévention des incendies se déroulera du 3 au 9 octobre prochain et que le MSP met à la disposition du milieu municipal du matériel promotionnel sur divers sujets et dans différents formats;

**CONSIDÉRANT** le projet de plan de communication déposé permettant de faire des actions au niveau local;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** la réalisation de la campagne promotionnelle pour souligner la semaine de prévention des incendies pour un montant de 1 500 \$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par le budget en prévention du service incendie de la MRC.
- **D'AUTORISER** Madame Lyne Gironne, directrice-générale - secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC.

Par ailleurs, un membre du CA demande s'il est possible de valider auprès du Reflet qu'elles sont les statistiques en lien avec leur audience numérique versus leur audience physique afin d'analyser de nouvelles approches pour rejoindre la population, s'il y a lieu.

**08-21-349A**

**AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT AVEC LE CARREFOUR JEUNESSE EMPLOI DU TÉMISCAMINGUE (CJET) POUR LA GESTION DU MATÉRIEL PROMOTIONNEL.**

---

Le Carrefour jeunesse emploi du Témiscamingue (CJET) collabore avec la MRC depuis mars 2019 pour la gestion du matériel promotionnel Là où on vit. Cette organisation, via le projet Brouhaha, entrepose une bonne partie du matériel en plus d'effectuer la préparation des commandes pour les clients qui préfèrent récupérer les items directement au CJET ce qui permet d'éviter les frais de livraison.

**CONSIDÉRANT** la collaboration entre la MRC et le CJET depuis mars 2019 pour la gestion des outils promotionnels;

**CONSIDÉRANT** l'importance de poursuivre cette collaboration avec des balises officielles permettant de clarifier les rôles et responsabilités des deux partenaires impliqués;

**CONSIDÉRANT** le dépôt du protocole de fonctionnement et les avantages à poursuivre ce partenariat pour les deux organisations, tel qu'indiqué dans le document;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'ADOPTER** le protocole de fonctionnement avec le CJET pour la gestion du matériel promotionnel de la stratégie d'attraction.
- **D'AUTORISER** Madame Lyne Gironne, directrice-générale – secrétaire-trésorière à signer le protocole d'entente au nom de la MRC.

**08-21-350A**

**AUTORISATION POUR L'ACHAT DE MATÉRIEL PROMOTIONNEL À L'EFFIGIE DE L'IMAGE DE MARQUE.**

**CONSIDÉRANT** l'augmentation des ventes cet été avec la présence de nombreux touristes sur le territoire, la présence de la MRC au marché public et la possibilité pour les entreprises de commander directement en ligne avec un code promo;

**CONSIDÉRANT** l'engouement qui se poursuit pour les articles promotionnels, disponibles en ligne et dans plusieurs points de ventes au Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** les prix ci-bas de notre fournisseur pour ces items, soit Colormax (Rouyn-Noranda);

Nombres par items	Prix avant taxes
80 cotons ouatés (25,93 \$ / un)	2 074,40 \$
50 T-shirts pour homme marine et gris foncé (20,00 \$ / un)	1 000,00 \$
55 t-shirts pour femme marine et gris (18,15 \$ / un)	998,25 \$
<b>TOTAL :</b>	<b>4 072,25 \$</b>

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'achat de 80 cotons ouatés et 105 t-shirts à l'entreprise Colormax, au montant de 4 072,25 \$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par la stratégie d'attraction au niveau des outils promotionnels.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout document en lien cet achat au nom de la MRC de Témiscamingue.

**08-21-351A**

**AUTORISATION POUR LA RÉALISATION D'IMAGES VIDÉO ET PHOTO DU TÉMISCAMINGUE.**

**CONSIDÉRANT** qu'il faut bonifier la banque d'images actuelle de la MRC de Témiscamingue avec des images sur l'agriculture et l'agroalimentaire ainsi que certains autres lieux et sites d'intérêt sur le territoire;

**CONSIDÉRANT** qu'une campagne promotionnelle sera réalisée en 2022 ainsi que des actions liées au PDZA révisé;

**CONSIDÉRANT** que le contexte actuel favorise l'achalandage sur Internet pour la découverte de nouvelles destinations voyages et de nouveaux milieux de vie;

**CONSIDÉRANT** que deux soumissionnaires ont été approchés et que l'un d'eux s'est retiré faute de disponibilité;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Daniel Barrette  
et résolu unanimement

- **D'OCTOYER** au vidéaste Virgil Laferté-Héroux le contrat de service pour la création de contenu photo et vidéo selon la programmation déposée au montant de 5 448,00 \$ (taxes en sus), cette dépense étant assumée à 50% par le budget du PDZA du service agro, le reste étant financé avec le budget de la stratégie d'attractivité.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice-générale – secrétaire-trésorière à signer tout contrat de service au nom de la MRC.

**08-21-352A**

**AUTORISATION POUR LA RÉALISATION DU GRAPHISME DE LA POLITIQUE D'ACCUEIL ET D'ÉTABLISSEMENT DURABLE DES NOUVEAUX ARRIVANTS AU TÉMISCAMINGUE.**

**CONSIDÉRANT** que l'élaboration de la politique d'accueil et d'établissement durable des nouveaux arrivants au Témiscamingue est en cours;

**CONSIDÉRANT** que cette dépense en lien avec la mise en œuvre de la politique, soit les frais de graphisme, sera financée par l'entente entre le MIFI Québec et la MRCT pour un coût de 550 \$ (taxes en sus);

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'utilisation des services de l'entreprise Guillermo Pattersons pour la réalisation du graphisme de la politique pour un montant total 550\$ (taxes en sus), cette dépense étant financée par l'entente entre le MIFI Québec et la MRCT.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout contrat de service au nom de la MRC de Témiscamingue.

**08-21-353A**

**BONIFICATION DU BUDGET INITIAL DU RABAIS POUR LES CITOYENS DU TÉMISCAMINGUE DANS LES MUSÉES DU REGROUPEMENT DE MÉMOIRES DES CHEMINS D'EAU.**

**CONSIDÉRANT** l'importance de la promotion touristique du territoire auprès des résidents du Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** qu'en seulement 5 semaines, le budget initial de 2000 \$ a été atteint et dépassé;

**CONSIDÉRANT** l'impact économique et touristique que Mémoires des chemins apportent chaque année au Témiscamingue;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Bruno Boyer  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** un montant supplémentaire de 2000\$ au regroupement de Mémoires des chemins d'eau pour prolonger le rabais pour les gens du Témiscamingue pour 2021 via l'enveloppe du Fonds Région Ruralité – Volet projets spéciaux.
- **D'AUTORISER** M<sup>me</sup> Lyne Gironne, directrice générale – secrétaire-trésorière, à signer tout document au nom de la MRC de Témiscamingue.

Information

**DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL D'ACTIVITÉS AINSI QUE LES STATISTIQUES À JOUR DES VISITES SUR LE SITE WEB DE LA MRCT.**

---

Le comité administratif prend acte du rapport mensuel d'activités ainsi que les statistiques à jour des visites sur le site Web de la MRCT.

08-21-354A

**REPORT - DÉPÔT DES RÔLES D'ÉVALUATION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022 (ART. 71 LFM).**

---

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 5 de la Loi sur la fiscalité municipale (LFM), la MRC de Témiscamingue a compétence en matière d'évaluation, à l'égard des municipalités de son territoire régi;

**CONSIDÉRANT QUE** les trois techniciens en évaluation à l'emploi de la MRC ont moins d'un an d'expérience, que l'un d'entre eux s'est absenté durant l'année et que les ressources en place en seront à leur premier dépôt de rôle dans leurs fonctions respectives;

**CONSIDÉRANT QUE** le délai prévu à l'article 70 de la LFM, pour le dépôt d'un rôle d'évaluation, soit au plus tard le 15 septembre, ne permet pas au service d'évaluation responsable de la confection du rôle des municipalités d'être en mesure de confectionner les sept rôles d'évaluation prévus pour 2022 pour les municipalités suivantes: Témiscaming (85005), Kipawa (85010), Notre-Dame-du-Nord (85090), Guérin (85095), Nédélec (85100), Rémigny (85105) et TNO Laniel et Les Lacs-du-Témiscamingue (NR850);

**CONSIDÉRANT QU'**en vertu de l'article 71 de la LFM, l'organisme municipal responsable de l'évaluation peut, en cas d'impossibilité de déposer un rôle avant le 16 septembre, en reporter le dépôt à une date limite ultérieure, qui ne peut être postérieure au 1er novembre suivant;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'ACCORDER** un délai supplémentaire, soit avant le 15 octobre 2021, tel que le permet l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale à l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) pour le dépôt des rôles d'évaluation des municipalités suivantes : Témiscaming (85005), Kipawa (85010) et TNO Laniel et Les Lacs-du-Témiscamingue (NR850).
- **D'ACHEMINER** une copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Les rôles des municipalités du secteur nord pourront être déposés au 15 septembre tel que prévu par la LFM.

Bien que la demande d'extension pour le dépôt soit fixée au 1er novembre, tel que prévu par la *Loi sur la fiscalité municipale*, la planification des travaux du service d'évaluation prévoit un dépôt de certaines municipalités avant la date limite.

#### 08-21-355A

#### PARC INFORMATIQUE | ADHÉSION À CREATIVE CLOUD ADOBE.

**CONSIDÉRANT** que l'adhésion à Creative Cloud Adobe permet d'avoir accès aux applications telles que Photoshop, Premier Pro et Illustrator;

**CONSIDÉRANT** qu'une période d'essai a été réalisée via le compte personnel d'un employé, justifiant ainsi le besoin d'y adhérer;

**CONSIDÉRANT** l'utilisation fréquente du logiciel Adobe Photoshop pour la création de plusieurs visuels en lien avec les différents mandats de la MRC de Témiscamingue;

**CONSIDÉRANT** que l'achat d'une licence permettrait de faciliter les échanges avec les firmes externes qui produisent des gabarits pour différents projets;

**CONSIDÉRANT** que l'achat d'une licence nous permettra également de développer nous-mêmes des gabarits, pouvant éviter des coûts pour certains projets ou mandats;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M. Daniel Barrette  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** l'adhésion à Creative Cloud Adobe au coût de 791.88 \$ plus taxes, par année, qui sera payé à même le budget du parc informatique.

**Information      GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES: TOPO DIVERS INCIDENTS SURVENUS (AVEC CAMIONS DE COLLECTE).**

Les membres du CA prennent acte des différents incidents survenus dans les dernières semaines, lors de la collecte sélective. Comme la responsabilité de la MRC peut être mise en cause, la directrice générale souhaite en informer le CA.

**08-21-356A      ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 05-21-214A.**

**CONSIDÉRANT QUE** lors de la séance du 7 juillet dernier, la résolution autorisant le décaissement pour des projets soutenus par le Fonds Régions Ruralité a été émise (07-21-316A);

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette résolution, le décaissement de certains projets avaient déjà été autorisés dans la résolution 05-21-214A;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de régulariser la situation;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Yves Ouellet  
et résolu unanimement

- **D'ABROGER** la résolution 05-21-214 inscrite au procès-verbal de la séance du comité administratif/commission d'aménagement du 5 mai 2021.

**08-21-357A      FONDS RÉGIONS RURALITÉ | AUTORISATION POUR VERSEMENT DE PROJETS AUTORISÉS.**

Il est proposé par M. Simon Gélinas  
appuyé par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **D'AUTORISER** le paiement pour les projets suivants :

**Projet FDT 2019 – Demande de remboursement**

- Demandeur : Complexe des eaux profondes  
Projet : Nouvelle infrastructure aquatique  
Montant autorisé : 100 000 \$  
Montant à payer : 4 080.04 \$

*Deux versements ont été faits au projet en janvier et mai 2021, totalisant 8 953.68 \$ (résiduel: 86 966.28 \$)*

**FRR- Volet 3** (100% des dépenses présentées jusqu'à un montant de 2500\$ par municipalité)

- Demandeur : Municipalité de Moffet (Promotion en vidéo pour la municipalité de Moffet)  
Montant autorisé : 2 500 \$  
Montant à payer : 2 500 \$ (facture reçue pour un montant de 2 500 \$)
- Demandeur : Laniel (Dépliants, outils promotionnels et publication dans le cahier estival pour promouvoir la municipalité)  
Montant autorisé : 2 500 \$  
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 3 497,34\$)

- Demandeur : Municipalité de Duhamel-Ouest (dépliants promotionnels sur les attraits et entreprises de la municipalité)  
Montant autorisé : 2 500 \$  
Montant à payer : 2 500 \$ (factures reçues pour un montant de 2 637,35 \$)

**08-21-358A      DÉPÔT POUR APPROBATION DES COMPTES À PAYER AINSI QUE LE RAPPORT BUDGÉTAIRE À JOUR POUR INFORMATION.**

Le comité administratif prend acte du rapport budgétaire de la MRC de Témiscamingue de même que la liste des comptes à payer pour l'exercice. Ces rapports sont disponibles au bureau de la MRCT pour consultation.

Il est proposé par M. Yves Ouellet  
appuyé par M. Simon Gélinas  
et résolu unanimement

- **DE PROCÉDER** à l'acceptation et au déboursement des salaires des employés et rémunérations des élus pour un montant total de **225 301.19 \$** ainsi que les comptes à payer totalisant **1 299 388.77 \$**, et ce, pour la période du 16 juin au 15 août 2021.

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses, ci-dessus, sont projetées par le conseil (CM, art. 961).

Signé à Ville-Marie, ce 1<sup>er</sup> septembre 2021

**Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière**

**Information      AFFAIRES MUNICIPALES.**

Aucun point n'est inscrit à cette section.

**Information      AFFAIRES NOUVELLES.**

Madame Bolduc partage quelques informations en lien avec la tenue du Congrès 2021 de la Fédération québécoise des municipalités (FQM).

**Information      PÉRIODE DE QUESTIONS DE L'ASSISTANCE, S'IL Y A LIEU (CM, ART. 150).**

Aucune question de l'assistance.

**08-21-359A      LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE.**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

**EN CONSÉQUENCE,**



Il est proposé par M<sup>me</sup> Carmen Côté  
appuyée par M. Bruno Boyer  
et résolu unanimement

- **QUE** l'assemblée soit levée.

**N. B. : Prochaines réunions:**

- Conseil de la MRC : 15 septembre 2021
- Comité administratif : 6 octobre 2021

Il est 19 h 44



Claire Bolduc, préfète



Lyne Gironne, directrice générale –  
secrétaire-trésorière

**AVIS** : Le présent procès-verbal demeure un « PROJET », tant  
et aussi longtemps qu'il n'a pas été adopté par le comité  
administratif lors d'une séance subséquente.

